



**DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET STATUTAIRES**

**ARRETE N°DAJS 23-15  
DELEGATIONS DE SIGNATURE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

Vu le Code de l'Education et notamment ses Livres VII,  
vu les statuts modifiés de l'Université Jean Monnet,  
vu la délibération du conseil d'administration de l'Université en date du 20 mai 2021 portant élection de M. Florent PIGEON à la Présidence de l'Université Jean Monnet,  
vu la délibération du conseil d'administration en date du 31 mai 2021 portant élection des membres du bureau, dont M. Stéphane RIOU en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration et des Moyens, Chargé de la Stratégie Académique, M. Alain TROUILLET en qualité de Vice-Président à la Formation et aux Relations Internationales, Mme Christelle BAHIER PORTE en qualité de Vice-Présidente à la Recherche et de Mme Séverine ALLEGRA en qualité de Vice-Présidente déléguée « Développement durable et Responsable Sociétale de l'Etablissement »  
vu l'arrêté DAJS n°23-12 portant délégation de signature en date du 23 mars 2023

**ARRETE**

**Article 1 :**

Est ajouté en fin d'article 6 (structures de recherche) de l'arrêté susvisé n°23-12 du 23 mars 2023 la mention suivante :

Délégation de signature est donnée à **Madame Cécile JOSSE**, Responsable de l'Institut ARTS, pour signer les bons de commande et les services faits sur le CF 9004008, pour l'Institut ARTS.

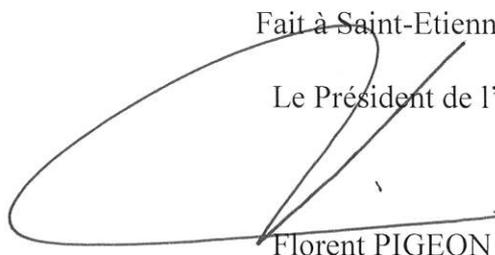
Le reste de l'article est sans changement.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services de l'Université et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 5 avril 2023

Le Président de l'Université



Florent PIGEON